

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FRIMAX™

Code du produit :

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : V1T7-X093-V00X-JF3K

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

##### Fabricant/importateur

Corteva Agriscience Netherlands B.V.  
Zuid-Oostsingel 24D  
4611 BB Bergen op Zoom  
NETHERLANDS

Information aux clients : +31 164 444 000

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS +32 3 575 55 55 OU

+32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
**Intervention:**  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau pendant au moins 15 minutes.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P391 Recueillir le produit répandu.

### Elimination:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
SPa1 Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action des substances actives de ce produit est 4.  
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque)  
SPe3 Pour protéger les plantes non-ciblées appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).  
SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

### 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
fluroxypyr-meptyl (ISO)	81406-37-3 279-752-9 607-272-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité)	38,94

**FRIMAX™**

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

		aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
Méthyle d'halauxifène	943831-98-9	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	1,21
Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide	Non attribuée 01-2119974115-37	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 40 - < 50
Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts	90194-26-6 290-635-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
Éthylhexanol	104-76-7 203-234-3 01-2119487289-20	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 3
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2 01-2119381871-32-0002, 01-2119381871-32-0003, 01-2119403579-35-0000	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1 606-021-00-7 01-2119472430-46	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 % STOT SE 3; H335	>= 0,1 - < 0,3

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

		>= 10 %	
--	--	---------	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement.  
Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée.  
Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.  
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.  
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.  
  
Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.  
  
Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibi-

## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

lisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Ne pas fumer.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Ne pas avaler.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Éthylhexanol	104-76-7	Valeurs limites - huit heures	1 ppm 5,4 mg/m <sup>3</sup>	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		Valeur limite	1 ppm	BE OEL



**FRIMAX™**

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

			5,4 mg/m <sup>3</sup>	
		Valeur limite de moyenne d'exposition	2 ppm	Corteva OEL
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Valeurs limites - huit heures	10 ppm 40 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		Limite d'exposition à court terme	20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		Valeur limite	10 ppm 40 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.				
		Valeur courte durée	20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.				

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Éthylhexanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,8 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	53,2 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	53,2 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	23 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	106,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	26,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	26,6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Éthylhexanol	Eau douce	0,017 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,17 mg/l
	Eau de mer	0,002 mg/l

## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,284 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,028 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,047 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	55 Aliments mg / kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

Protection des mains

Remarques : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néo-prène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seu-

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

lement en cas de bref contact. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.  
Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Jaune
Odeur	: Légère
Seuil olfactif	: Sans objet
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable aux solides
Inflammabilité	: Ininflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

rieure

Point d'éclair : > 100 °C  
Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-inflammabilité : 350 °C

pH : 5,16 (23 °C)  
Méthode: Electrode de pH  
Solution aqueuse à 1%

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 58,7 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : Sans objet

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable aux solides

Densité : 1,04 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Non applicable aux solides

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

Taux d'évaporation : Non applicable aux solides  
Substance de référence: dihydrogénophosphate d'ammonium

Tension superficielle : 29,5 mN/m, 25 °C

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Aucun(e) à notre connaissance.

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,80 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

##### Composants:

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,16 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Méthyle d'halauxifène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyldecane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3,551 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 4.445 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Éthylhexanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Organes cibles: Système nerveux central

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,17 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat): 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Cloquintocet-mexyl:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,42 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4.150 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Composants:**

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

##### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Résultat : Irritation de la peau

##### **Éthylhexanol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

##### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère des yeux

#### Composants:

##### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

##### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Résultat : Corrosif

#### **Éthylhexanol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

#### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Espèce : Souris  
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

#### Composants:

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Remarques : N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

##### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Remarques : Pour un ou des produits semblables:



## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### **Éthylhexanol:**

Type de Test : HRIPT (human repeat insult patch test)  
Espèce : humain  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Cloquintocet-mexyl:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

#### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

#### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **Éthylhexanol:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **Cloquintocet-mexyl:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Fluroxypyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Cancérogénicité - Evaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

##### **Éthylhexanol:**

Cancérogénicité - Evaluation : Sur des animaux de laboratoire, une activité cancérogène fut mise en évidence., Il n'y a aucune évidence que ces observations soient pertinentes pour l'homme.

### **Cloquintocet-mexyl:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Produit:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

#### **Composants:**

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### **Méthyle d'halauxifène:**

Toxicité pour la reproduction : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Halauxifène.,  
- Evaluation Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables:., N'a pas provoqué de  
- Evaluation malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la  
- Evaluation reproduction.  
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

### **Éthylhexanol:**

Toxicité pour la reproduction : Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques  
- Evaluation pour les mères ont provoqué des malformations congénitales.,  
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., Ces concentrations dépassent les niveaux s'appliquant aux humains.

### **Cloquintocet-mexyl:**

Toxicité pour la reproduction : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun  
- Evaluation autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la  
- Evaluation base de l'expérimentation animale.  
Chez des animaux de laboratoire, la N-méthyl pyrrolidone s'est révélée toxique pour les fœtus à de hautes doses qui ont montré une toxicité maternelle faible ou indétectable.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

### Composants:

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### **Éthylhexanol:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Cloquintocet-mexyl:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité à dose répétée**

#### Composants:

#### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

#### **Méthyle d'halauxifène:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.  
Foie.  
Thyroïde.

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Remarques : Pour un ou des produits semblables:  
D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Éthylhexanol:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Sang.  
Reins.  
Foie.  
Rate.

### **Cloquintocet-mexyl:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Foie.  
Reins.  
Thymus.  
Thyroïde.  
Vessie.  
Moelle osseuse.

### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Composants:**

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

### **Éthylhexanol:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Cloquintocet-mexyl:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 12,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 15 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0235 mg/l  
Point final: Inhibition de la croissance  
Durée d'exposition: 14 jr  
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,166 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

NOEC: 80 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par contact: > 200,0 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par voie orale: > 191,0 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Composants:

#### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,225 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,183 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (diatomée de l'espèce de la navicule): 0,24 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

CE50b (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 0,47 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,410 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,075 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,031 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,32 mg/l  
Espèce: Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).  
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.  
Durée d'exposition: 5 jr  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Méthyle d'halauxifène:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les es-



## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

- pèces les plus sensibles).
- CL50 (Truite Arc En Ciel (*Oncorhynchus mykiss*)): 2,01 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 3,22 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): 2,12 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): > 3,0 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CE50r (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): 0,000393 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 14 jr
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1.000
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 981 mg/l  
Durée d'exposition: 1 jr
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,259 mg/l  
Point final: Divers  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Type de Test: Essai en dynamique
- NOEC: 0,00272 mg/l  
Durée d'exposition: 36 jr  
Espèce: *Cyprinodon variegatus* (*Cyprinodon*)  
Type de Test: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,484 mg/l  
Point final: nombre de descendants  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1.000
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Point final: mortalité

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).  
Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

CL50 par voie alimentaire: > 5.620 ppm  
Durée d'exposition: 5 jr  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)  
Méthode: Autres lignes directrices

CL50 par voie alimentaire: > 5.620 ppm  
Durée d'exposition: 5 jr  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)  
Méthode: Autres lignes directrices

DL50 par voie orale: > 2250 mg/kg poids corporel.  
Point final: mortalité  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50 par contact: > 98,1 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: mortalité  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par voie orale: > 108 µg/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: mortalité  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

Remarques: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14,8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 7,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

tiques

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 16,06 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

### Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

Remarques: Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Les algues): 29 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Statique

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 550 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : 0,23 mg/l  
Durée d'exposition: 72 jr  
Espèce: Poisson  
Type de Test: dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : 1,18 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Éthylhexanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 32 - 37 mg/l

## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

- Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Vairon à grosse tête (pimephales promelas)): 28,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 35,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 39 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 11,5 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 256 - 320 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h
- Cloquintocet-mexyl:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,97 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: Méthode non spécifiée.  
Remarques: Identique à la substance active sous forme ester.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,82 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: Méthode non spécifiée.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (algue de l'espèce du Scenedesmus): 0,63 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Méthode non spécifiée.
- CE50b (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): > 0,42 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 14 jr  
Méthode: Méthode non spécifiée.
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
- CL50 par voie alimentaire: > 5200 mg/kg par voie alimentaire.

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

Durée d'exposition: 8 jr  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### N-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1.072 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 500 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 12,5 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

**fluroxypyr-meptyl (ISO):**

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

**Biodégradabilité** : Résultat: N'est pas biodégradable  
Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Biodégradation: 32 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**ThOD** : 2,2 kg/kg

**Stabilité dans l'eau** : Type de Test: Hydrolyse  
Dégradation par périodes de demi-vie (demi -vie): 454 jr

### **Méthyle d'halauxifène:**

**Biodégradabilité** : Résultat: N'est pas biodégradable  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Halauxifène.  
La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Biodégradation: 7,7 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 310 ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

**Biodégradabilité** : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 80 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

**Demande Chimique en Oxygène (DCO)** : 2,890 mg/g

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

**Biodégradabilité** : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

### **Éthylhexanol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 95 %  
Durée d'exposition: 5 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 68 %  
Durée d'exposition: 17 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Photodégradation : Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Constante de vitesse: 1,32E-11 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 91 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Concentration: 30 mg/l  
Biodégradation: 73 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: > 90 %  
Durée d'exposition: 8 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

#### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 26  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau :

log Pow: 5,04  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

### **Méthyle d'halauxifène:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 42 jr  
Température: 21,8 °C  
Concentration: 0,00194 mg/l  
Facteur de bioconcentration (FBC): 233

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,76  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 3,44 (20 °C)  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2 - 1.000

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,89  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### **Éthylhexanol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,1  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### **Cloquintocet-mexyl:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 122 - 621

Coefficient de partage: n-octanol/eau :  
log Pow: 5,3  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,38  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).



## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 6200 - 43000  
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 5684  
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

##### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 527,3  
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

##### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

##### **Éthylhexanol:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 800  
Méthode: Estimation  
Remarques: Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 38070  
Méthode: Estimation  
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

##### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 21  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).  
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Composants:

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)..

### **Méthyle d'halauxifène:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT)..

### **Éthylhexanol:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)..

### **Cloquintocet-mexyl:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)..

### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)..

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Composants:

##### **fluroxypyr-meptyl (ISO):**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Méthyle d'halauxifène:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Benzenesulfonic Acid, 4-C10-14-Alkyl Derivs., Calcium Salts:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Éthylhexanol:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluroxypyre, Méthyle d'halauxifène)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluroxypyre, Méthyle d'halauxifène)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fluroxypyr, Halauxifen-methyl)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Fluroxypyr, Halauxifen-methyl)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR	:	
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du	:	90

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

danger  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90

danger  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Remarques : Stowage category A

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'IATA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

## FRIMAX™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : N-méthyl-2-pyrrolidone

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Numéro d'enregistrement : 10595P/B

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

---

### Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H360D : Peut nuire au fœtus.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission  
2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
Corteva OEL : Corteva Occupational Exposure Limit  
2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme  
2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite  
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée  
Corteva OEL / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système gé-

## FRIMAX™

Version 1.0      Date de révision: 08.04.2022      Numéro de la FDS: 800080005298      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08.04.2022

néral harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1B	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Code du produit: GF-2819

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR



**FRIMAX™**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.04.2022	800080005298	Date de la première version publiée: 08.04.2022

---